

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 1^{er} mars 2018 : conjoncture, étude sur les huiles essentielles en pharmacie, plan de filière, prospective et impact des aides à l'investissement.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 1^{er} mars 2018 à Montreuil, sous la présidence de Bernard Prévault.

Bilan de la campagne 2017 : des conditions climatiques atypiques, mais un marché qui reste dynamique, poussé par la demande des consommateurs

La campagne 2017 a été affectée par des conditions météorologiques atypiques touchant toutes les zones de production. Les conséquences des températures élevées et du déficit hydrique sur la zone méridionale du territoire seront à suivre, notamment en ce qui concerne les plantations et la récolte de la prochaine campagne. Les surfaces consacrées aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales ont continué de progresser en 2017, toutes filières confondues. Dans un contexte de consommation tournée vers les produits naturels, locaux et respectueux de l'environnement, les marchés sont restés soutenus et dynamiques.

Focus sur l'utilisation des huiles essentielles en pharmacie : un secteur très dynamique

Le conseil a pris connaissance des résultats d'une étude de FranceAgriMer sur le marché de l'aromathérapie en pharmacie. Ce travail vise à faire le point sur la production mondiale d'huiles essentielles, l'évolution de leur vente en pharmacie, les prix et le positionnement de la production française.

Les dix principales huiles essentielles achetées dans les pharmacies françaises sont le tea tree (arbre à thé), qui est passé devant la lavande fine en 2016, la menthe poivrée, le ravintsara, le citron, la gaulthérie, les eucalyptus radié et globuleux, la citronnelle et le girofle.

Les huiles essentielles d'origine française, mis à part la lavande fine, ne figurent pas dans ce top 10. Le cyprès et l'immortelle apparaissent respectivement en 17^e et 18^e position et le lavandin super arrive en 20^e position.

Le secteur de l'aromathérapie en France apparaît très dynamique : le chiffre d'affaires cumulé de cinq entreprises françaises importantes présentes sur ce marché a augmenté de 237 % en cinq ans (passant de 35 millions d'euros en 2009 à plus de 117 millions d'euros en 2015).

Plan de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Le plan de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), remis au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation fin 2017, a été présenté en conseil spécialisé.

Les principaux objectifs identifiés par la filière des PPAM, à l'issue des concertations menées auprès de l'amont et de l'aval, sont les suivants :

- gouvernance et fonctionnement de la filière (structuration sous une entité commune, reconnaissance des organisations de producteurs) ;
- réponse aux attentes sociétales (excellence environnementale, excellence des plantes à parfum, aromatiques et médicinales françaises, exemplarité de la filière en matière d'agriculture biologique, protection du consommateur);
- durabilité économique et compétitivité (innovation, adaptation au changement climatique, positionnement face à la concurrence, nouveaux marchés et services aux filières agricoles françaises, contractualisation).

Le conseil a souligné les enjeux et les ambitions de ce plan pour l'ensemble de la filière française des PPAM. Pour en savoir plus : http://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres

À cette occasion, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté au conseil les éléments du projet de loi visant à assurer un meilleur équilibre dans les relations commerciales, adopté en conseil des ministres le 31 janvier dernier, à la suite des États généraux de l'alimentation.

Le projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire devrait être examiné par le Parlement avant la fin du premier semestre 2018. Il vise à rénover le cadre de la contractualisation

entre producteurs et acheteurs, en faisant évoluer le code rural et de la pêche maritime, ainsi que certaines dispositions du code du commerce.

Projet d'étude prospective sur la filière des PPAM

La méthode de conduite, la structuration et l'utilisation des exercices de prospective, menés par FranceAgriMer sur les filières et pour l'ensemble de leurs acteurs, ont été présentées en conseil.

Cette démarche vise à dessiner des scénarios pour l'avenir de la filière française des PPAM, sur lesquels les différents acteurs de la filière vont pouvoir se positionner et engager une réflexion pour l'élaboration de stratégies gagnantes.

Les premiers travaux de prospective pour cette filière devraient démarrer très rapidement pour une durée de 18 à 24 mois.

Impact des aides aux investissements à la production, à la transformation et à la commercialisation des plantes à parfum, aromatiques et médicinales : les résultats de leur évaluation

Avant la présentation de l'étude, le conseil spécialisé a validé les priorités des investissements retenus pour cette aide en 2018.

Les membres du conseil ont pris connaissance des principales conclusions de l'évaluation des aides aux investissements à la production, à la transformation et à la commercialisation pour la filière des PPAM.

Sur la période 2012-2015, FranceAgriMer a accompagné 149 dossiers, pour un montant global d'aide versée de 1,3 M€. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne, où se concentrent la majorité des surfaces, totalisent 62 % des aides versées (avec respectivement 36 % et 26 %).

À noter également, 50 % des dossiers concernent des bénéficiaires situés en zones défavorisées.

L'amélioration des conditions de travail et de la qualité des produits (séchage, tri, distribution) sont les premiers objectifs des bénéficiaires de cette mesure.

Les dernières données économiques sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer :

http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/PPAM/2018/Conseil-Specialise-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales-du-1er-mars-2018/(filiere)/2

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

 Laurence Gibert-Mesnil
 Tél.: 01 73 30 34 05
 laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

 Virginie Nicolet
 Tél.: 01 73 30 22 54
 virginie.nicolet@franceagrimer.fr